**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Début des travaux de réaménagement des routes cantonales entre Yverdon-les-Bains et Pomy

Le 4 avril prochain débuteront les travaux d'entretien et d'aménagement de trois tronçons de routes cantonales séparant la commune de Pomy et la Ville d'Yverdon-les-Bains. A terme, le projet – élaboré conjointement par le Canton et la commune – permettra la réalisation d'un itinéraire continu pour les piétons et vélos et la création d'un giratoire devant le centre de formation ORIF, afin de sécuriser et fluidifier les déplacements. Des mesures seront mises en place afin de réguler le trafic tout au long du chantier, d'une durée de deux ans.

La route cantonale reliant le village de Pomy à Yverdon est un axe fréquenté par plus de 6000 véhicules par jour et présentant des vitesses de circulation importantes, sans aménagement spécifique dédié à la mobilité douce. Inscrits dans le cadre du projet d'agglomération yverdonnoise (AggloY), des travaux sont nécessaires afin d'améliorer le confort et la sécurité des piétons et cyclistes sur ce tracé qui borde de nombreuses parcelles agricoles.

Le projet de réhabilitation s'étalera sur trois tronçons d'une longueur totale de 2,3 kilomètres, respectivement sur les routes de Moudon (RC 422), de Pomy (RC 426) et sur la RC 425. Les travaux prévoient la réalisation d'une piste mixte piétons/vélos entre le chemin de Calamin et l'entrée du village de Pomy, séparée de la chaussée par une bande herbeuse. Un giratoire sera créé au niveau du carrefour de l'Organisation romande pour la formation et l'intégration professionnelle (ORIF), permettant le prolongement de la ligne de bus urbaine exploitée par la société Travys, depuis l'arrêt « Maison Blanche » jusqu'à l'ORIF. Les arrêts de bus seront quant à eux aménagés et adaptés pour les personnes à mobilité réduite. Ces travaux seront également l'occasion d'entretenir les chaussées existantes des RC 422 et 425, actuellement en mauvais état, et d'atténuer le bruit routier via la pose d'un revêtement phonoabsorbant.

Durant toute la durée des travaux, qui s'échelonneront par étapes entre 2022 et 2024, le trafic sera maintenu avec une voie de circulation bidirectionnelle gérée par des feux, ou dévié localement pour permettre la fermeture de certains tronçons. Des interventions de nuit et durant le week-end seront également nécessaires pour les

opérations de pose de revêtements, qui ne peuvent être réalisées sur des routes ouvertes à la circulation. Les cheminements pédestres et l’accès aux lignes de transports publics seront localement déviés selon le phasage des travaux, notamment via l’aménagement d’arrêts de bus provisoires. Les accès aux riverains et aux exploitants agricoles seront quant à eux maintenus.

Estimé à près de 12 millions de francs, le coût total du chantier est réparti entre le Canton (9,6 millions) et la commune de Pomy (2,2 millions). Le projet bénéficie également d’une subvention fédérale de 255 000 francs pour l’aménagement de l’itinéraire en mobilité douce, dans le cadre du projet AggloY. Pour rappel, le projet avait été soumis une première fois à l’enquête publique en 2018 pour les travaux routiers, et à une enquête complémentaire en 2019, avant d’être autorisé en juillet 2020.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 avril 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Pierre Bays, chef de la division Infrastructures, Direction générale de la mobilité et des routes
Yvan Débieux, syndic de Pomy